

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-20

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le onze mars à vingt heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 4 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet MODIFICATION DU PROJET DE REFECTION DE LA ROUTE
FORESTIERE DE BOIS MONSIEUR ET RESORPTION DE POINT NOIR ;

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la convention de maîtrise d'œuvre signée avec l'Office National des Forêts dans le cadre du projet de réfection de la route forestière de Bois Monsieur et résorption de point noir.

Face à des contraintes techniques, l'ONF propose d'abandonner le projet de création de route forestière aux Viollins et maintenir celle du Bois Monsieur.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le

ID : 005-210500583-20210311-202120-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à d'abandonner le projet de création de route forestière aux Viollins et maintenir celle du Bois Monsieur.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

 Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.